

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Quatorze du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – Jocelyn CUIRASSIER – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mmes Marlène BORDELAIS – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : M. José SEVERIEN (excusé – pouvoir à M. Christian THENARD) – Mmes Marie-Flore DESIREE (excusée) – Ghislaine GISORS – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Adrienne LAMASSE – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mme Madlise BERTILI – M. Jocelyn MARTIAL (excusé) – Mme Christiane GANE – M. Cédric CORNET.

Madame Maguy THOMAR est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**CHOIX DU MODE DE GESTION
DÉLÉGUÉE POUR LA
STRUCTURE MULTI-ACCUEIL DE
MONTAUBAN**

CM-2017-6S-DAJ-98

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 1411-1 à L. 1411-19 ;

Vu l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération n° 2014-2S-DAG-09 du 29 avril 2014 créant la commission de délégation de services publics ;

Vu le rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ;

Vu l'avis de la commission consultative des service publics locaux du 28 septembre 2017 ;

Considérant que la convention liant la ville à l'Association Culture d'Enfances pour la gestion de la structure Multi Accueil de Montauban doit être renouvelée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser le lancement d'une procédure de délégation de service public pour la gestion de la structure multi-accueil de Montauban.

Article 2 : D'approuver le rapport présentant les prestations que devra assurer le délégataire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

1 5 NOV. 2017

Et publication ou notification
le

1 5 NOV. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 14 novembre 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Choix du mode de gestion déléguée pour la structure multi-accueil de Montauban

Date de transmission de l'acte : 15/11/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 15/11/2017

Numéro de l'acte : CM20176SDAJ98 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171114-CM20176SDAJ98-DE

Date de décision : 14/11/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public
1.2.4. Autres